

Avalle—qui ont procuré à M. Marmette et à moi-même toutes les facilités dont nous avons besoin. On trouvera dans le compte-rendu de M. Marmette, qui fait partie du présent rapport, les détails de la besogne accomplie dans les départements.

Pendant que j'étais à Paris, j'entrepris deux sujets particuliers de recherche—l'un consistait dans l'examen de la méthode qu'on y suit pour dresser les catalogues de façon à ce qu'ils puissent être facilement consultés; l'autre, dans l'examen et le choix des ouvrages qui ont directement trait à l'histoire du Canada. Dans le choix des ouvrages historiques, je n'ai épargné aucune peine—après un sérieux examen de plusieurs milliers de titres et de descriptions—pour m'assurer par une inspection minutieuse et attentive des ouvrages choisis pour être spécialement examinés, que c'étaient des éditions complètes—soit originales, soit réimprimées—afin qu'il ne pût pas se glisser d'exemplaires incomplets sur les rayons. Un grand nombre de ces ouvrages—il est presque inutile de le dire—n'avaient besoin que d'un rapide examen vu leur valeur bien connue; mais pour d'autres il fallait faire une étude critique de leur contenu pour s'assurer de leur importance.

J'ai profité d'une occasion qui s'est présentée de faire une collection de cartes illustrant l'histoire de la Nouvelle-France et de l'Amérique Britannique du Nord. Quelques-unes de ces cartes sont des réimpressions, mais le très grand nombre sont des originaux. Mon choix a été guidé par le désir d'avoir des cartes utiles et non rares ou curieuses seulement, et j'ai pris le plus grand soin de m'assurer de la date réelle de leur première publication afin de pouvoir les ranger par ordre chronologique. Ainsi que l'on peut en conclure par ce que je viens de dire, plusieurs cartes sont sans date; mais je crois qu'on trouvera que l'époque de leur publication, ou, pour les réimpressions, la publication primitive, est presque positivement fixée par une preuve directe ou indirecte. J'ai fait relier ces cartes ainsi qu'une bonne collection de cartes marines de manière à les rendre d'accès facile et à les bien conserver.

Dans les cartes qui se trouvent aux pages 32, 35 et 37 du volume F, les bornes des territoires de la compagnie de la Baie d'Hudson sont censées tracées d'après le traité d'Utrecht. Dans celle de la page 32, la ligne représentée comme étant "la borne méridionale de la baie d'Hudson, établie par les commissaires après la paix d'Utrecht," coïncide avec le 49° de latitude nord, ce qui laisse une portion du lac des Bois au sud de la ligne qui, courant franc est, renferme le lac et le fort Abitibi. Les autres cartes (pages 35 et 37) représentent les bornes par une ligne irrégulière au nord du 49°, suivant d'une manière présumable le point de partage supposé, et laissant le lac des Bois entièrement au sud, dans un territoire situé entre ce qui est donné sur la carte comme les limites nord de la Nouvelle-Angleterre et les bornes méridionales des territoires de la baie d'Hudson, les unes s'étendant jusqu'au 48° et les autres jusqu'au 49° environ. La carte de la page 35 prétend donner les bornes de toutes les concessions en Amérique; celle de la page 37 ne donne que les limites de la Nouvelle-Angleterre et de la baie d'Hudson. Quelle autorité avaient les compilateurs de ces cartes pour déterminer des limites, c'est ce qu'il n'est pas facile de con-